



Celles-sur-Belle
Salle des fêtes

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



Conseil communautaire 15 janvier 2026

Conseil communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



- **Quorum**
- **Pouvoirs**
- **Désignation d'un secrétaire de séance : Sylvain GRIFFAULT**

Compte-rendu des décisions prises par délégation

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE

S²LO

Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT

AFFAIRES GENERALES

Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

1. Conseil communautaire du 13 novembre 2025 - Approbation

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le 06/02/2026
ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du conseil communautaire du 13 novembre 2025.

EDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

Intervention de Madame Marylène PICARD

2. Centre Socio Culturel du Mellois et Belle et Lambon - Convention triennale d'objectifs 2026-2028

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le 06/02/2026
ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE

Objet des associations

Centre Socio-Culturel du Mellois

- Mise en place des projets de développement, d'actions d'accueil socio-culturels concernant l'enfance, la jeunesse et la parentalité en lien avec les acteurs locaux de territoire. le CSC du Mellois intervient sur 6 communes (Fontivillié, Maisonnay, Marcillé, Melle, Saint Vincent la Châtre et Saint Romans lès Melle).

Belle et Lambon

- Assurer dans un contexte de carence, le fonctionnement et la gestion de l'accueil de loisirs pour les enfants et certaines activités périscolaires. Elle intervient ainsi à Mougon (commune d'Aigondigné) sur 2 écoles maternelles et à Celles-sur-Belle dans une école maternelle en proposant de l'accueil de loisirs pour des enfants de 3-12 ans.

2. Centre Socio Culturel du Mellois et Belle et Lambon - d'objectifs 2026-2028

Convention triennale

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

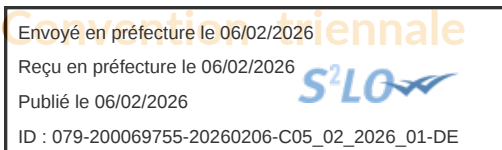
ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



Montants des précédentes subventions :

Conventions	CSC	Belle et Lambon
CPO 2022-2024	249 000,00 €	155 000,00 €
Avenant 1 / 2022	291 000,00 €	165 000,00 €
Avenant 2 / 2025	291 000,00 €	165 000,00 €

2. Centre Socio Culturel du Mellois et Belle et Lambon - d'objectifs 2026-2028



Objectifs de la convention:

Centre Socio-Culturel du Mellois :

- Participer au développement social et à l'animation du territoire en lien avec les acteurs locaux ;
- Proposer aux habitants des activités et des services à finalité sociale, éducative, culturelle et de loisirs mais aussi des actions qui répondent à leurs besoins sociaux.

Montant de la subvention proposé : 291 000 € par an, soit 873 000 € sur trois ans

Belle et Lambon :

- Proposer des tarifs accessibles aux familles pour permettre à tous les enfants du canton de bénéficier d'activités éducatives à travers le jeu, le sport, les activités manuelles, mais aussi l'art, l'environnement...

Montant de la subvention proposé : 165 000 par an, soit 495 000 sur trois ans

2. Centre Socio Culturel du Mellois et Belle et Lambon - Convention triennale d'objectifs 2026-2028

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



Vu l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 11/12/2025,

Le conseil communautaire est invité à :

- **VALIDER l'attribution d'une subvention :**
 - et au « Centre Socio-culturel du Mellois » pour un montant de 291 000 € annuels, soit 873 000 € sur trois dans les conditions précitées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget,
 - à l'association « Belle et Lambon » pour un montant de 165 000 € annuels, soit 495 000 € sur trois ans ;
- **AUTORISER le président ou la vice-présidente déléguée à signer les conventions triennales des actions 2026-2028, avec l'association « Belle et Lambon » et le Centre Socio-culturel du Mellois » telles qu'annexées, ainsi que tout document afférent.**

CYCLE DE L'EAU

Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

3. Désignation des représentants de la communauté de communes Mellois en Poitou au sein du syndicat d'eau potable des 4B

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



Bilan des retours des communes sur la prise de compétence eau

Total des avis reçus : 48

☐ Avis favorables : 44

☐ Avis défavorables : 4

3. Désignation des représentants de la communauté de communes Mellois en Poitou au sein du syndicat d'eau potable des 4B

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



Contexte : Transfert de la compétence « eau » à la communauté de communes Mellois en Poitou à compter du 1^{er} janvier 2026

Communes concernées : Alloinay, Asnières en poitou, Aubigné, Brieuil sur Chizé, Brioux sur Boutonne, Celles sur Belle, Chef Boutonne, Chérigné, Chizé, Clussais la Pommeraie, Couture d'Argenson, Ensigné, Fontenille, Fontivillié, Juillé, La Chapelle Pouilloux, Les Fosses, Le Vert, Limalonges, Lorigné, Loubigné, Loubillé, Luché-sur-Brioux, Lusseray, Mairé L'Evescault, Maisonnay, Marcillé, Melle, Melleran, Paizay Le Chapt, Périgné, Saint Romans Lès Melle, Sauzé-Entre-Bois, Secondigné sur Belle, Séligné, Valdelaume, Vernoux sur Boutonne, Villefollet, Villemain, Villiers en Bois, Villiers sur Chizé

Proposition : Désigner les personnes dont les noms vont suivre en tant que représentants titulaires et suppléants de la CCMP au sein du 4B.

3. Désignation des représentants de la communauté de communes Mellois en Poitou au sein du syndicat d'eau potable des 4B

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



Représentants titulaires	Représentants suppléants
RENAUD Nadine	CHOLLET Daniel
MINOT Daniel	RAFFOUX Jean-Guy
BARREAUD Michel	MORIN Christine
LESLIE Michelle	WILKINSON Judith
PICARD Marylène	NEAU Claude
HAYE Jean-Marie	PICORON Nadège
ROYER Daniel	GEOFFROY Maryline
FOUCHE Jean-Louis	DENIS Pascal
WATTEBLED Frédéric	AUBERT Christian
ACE Helen	KOHLER Marie
TRUTEAU Pascal	BOURSIER Angélique
MICHELET Fabrice	GOUJEAU Christian
OLIVIER Chantal	PASQUAY Frédéric
BARRÉ Daniel	GUERIN Bernard
BALLAND Jean-Michel	VARIN Louis

3. Désignation des représentants de la communauté de communes Mellois en Poitou au sein du syndicat d'eau potable des 4B

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE

Représentants titulaires	Représentants suppléants
KONATE Amadou	BOUREAU Jean-François
BELAUD Bernard	MAGNERON Alain
BOUFFARD, Christian	DANIAUD Amandine
PELLETIER Franck	FICHET Pierre
FAZILLEAU Yannick,	RICHARD Mickaël
BOURDIN Marie-Odile	GALLE Perrine
VIAUD Jonathan	ARCHIMBAUD Guénaëlle
POINAS Sylviane	NOCQUET Patrice
MACHET Annette	DESCHAMPS Valérie
STOFFEL Claude	LEOMENT Nathalie
CORNUAUD Stéphane	THOREZ Bernard
PROUST Yane	BALLAND Cyril
MARTINET Dominique	POINT Jean-Luc
VOIX Didier	GIRAULT David
MARTIN Patrick	DURGAND François
BARILLOT Dorick	MARQUET Pierrick

3. Désignation des représentants de la communauté de communes Mellois en Poitou au sein du syndicat d'eau potable des 4B

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



Représentants titulaires	Représentants suppléants
POUGNARD Philippe	GUERY Patrice
BERNARD Eric	CHAUVET Jean-François
COURTIN Béatrice	CHAUVET Christophe
AIRVAULT Jean-Luc	GUIGNARD Laurent
BERTON Jacques	BRENET François
CHARLES Philippe	PERROTIN Joël
BOCHE Bernard	ANDRE Claire
PELTIER Jérôme	EBRARD Johan
SICAULT Jean-Claude	BAUDON Christian
GUERIN Marie-Claire	LOCHON Johnny
BOULET Dominique	BARRE Gérard
HAMEL Patrice	CLISSON Philippe
BARRAUD Stéphane	FERRU Chantal
GRANDIN Bernard	GAUVIN Alain
AUBOUIN Benoît	AUDOIN Fabrice
BERNARDIN Jocelyne	PRINTEMPS Jacky

3. Désignation des représentants de la communauté de communes Mellois en Poitou au sein du syndicat d'eau potable des 4B

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le 06/02/2026
ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE

S²LO

Représentants titulaires	Représentants suppléants
ARCHAIMBAULT Monique	DIATTE Sylvie
DESAIVRES Eric	JOLLY Jacques
MORNET KOHLER Maryse	GUILLON Jean-Luc
PINEAU Max	ALEZEAU Christian
NIVELLE Jean-Pierre	GIRAUDEAU Alain
BACHA Virginie	MOULIN Daniel
MALVAUD Gérard	AYRAULT Jean-Christophe
GARNIER Jacky	JOLLET Sandrine

3. Désignation des représentants de la communauté de communes Mellois en Poitou au sein du syndicat d'eau potable des 4B

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le 06/02/2026
ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la désignation des représentants appelés à siéger au sein du syndicat d'eau potable des 4B, conformément à la liste présentée ci-dessus.

4. Désignation des représentants de la communauté de communes Mellois en Poitou au sein du syndicat d'eau potable du SERTAD

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



Contexte :

Transfert de la compétence « eau » à la communauté de communes Mellois en Poitou à compter du 1^{er} janvier 2026

Communes concernées : Aigondigné, Beaussais-Vitré, Celles sur Belle, Exoudun, Fressines, La Mothe Saint Héray, Melle, Prailles La Couarde, Saint Vincent La Châtre, Chey, Chenay, Lezay, Messé, Rom, Saint Coutant, Sainte Soline, Sepvret, Vançay, Vanzais

Proposition : Désigner les personnes dont les noms vont suivre en tant que représentants titulaires et suppléants de la CCMP au sein du SERTAD

4. Désignation des représentants de la communauté de communes Mellois en Poitou au sein du syndicat d'eau potable du SERTAD

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



Représentants titulaires	Représentants suppléants
LABARRE Eric	BROUSSARD Raphaël
BRETONNIER Pascal	CHAMPIGNE Nicolas
GICQUIAUD Floriane	TEXIER Jérôme
PUTEAUX Sylvain	LOGETTE Kévin
CACLIN Philippe	JOFFRIT Christophe
TRICHET Jacques	INGRAND Emmanuel
DUPEU Laurent	ROUSSEAUX Patrick
ROUXEL Patricia	COUSSET Alain
TROCHON Patrick	DOBIOT Philippe
Rodriguez Guillaume	BORDIER Jean-Pierre
EMERIT Christian	BAPTISTE Sylvie
SIMON Jean Manuel	BERNY-SOUCHARD Sandrine

Représentants titulaires	Représentants suppléants
GAYET Olivier	SUIRE Sébastien
PETIT Serge	POIRIER Gilles
COUTHOUIS Jérôme	GUILLIE Pascal
GERMAIN Yves	GAYOT Jean -François
SILLON Sylvie	LAMARCHE Sylvie
CHASSIN Julien	BORDEVAIRE Jany
NEE Nicole	BONNET Christian
BELLIVIER Roland	MAUZE Marie-Madeleine
DUCOURTIEUX Jean-Claude	JUIN Fabrice
PICHON Gilles	COLLON Gérard

4. Désignation des représentants de la communauté de communes Mellois en Poitou au sein du syndicat d'eau potable du SERTAD

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le 06/02/2026
ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la désignation des représentants appelés à siéger au sein du SERTAD, conformément à la liste présentée ci-dessus.

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

5. Ancienne déchèterie de Sainte Soline - Déclassement du domaine public

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



Contexte

Déchèterie de Ste Soline, parcelle ZL n°52, La Rivière d'Asnières

Superficie : 2 100m²

Propriétaire : Communauté de Communes

Site fermé et non affecté à l'usage du public



Projet

Objectif de cession de la parcelle à la commune de Ste Soline à l'€ symbolique pour permettre :

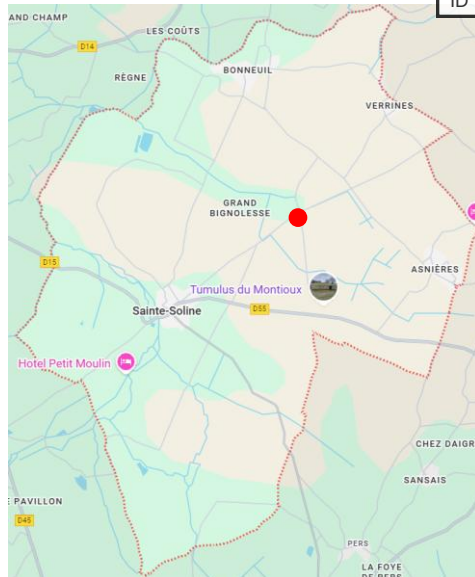
- Réaffectation du site à la commune
- Valorisation locale du site

Proposition



Déclassement du domaine public de la parcelle ZL n°52

Incorporation de cette parcelle dans le domaine privé de la Communauté de Communes



geoportail.gouv.fr

5. Ancienne déchèterie de Sainte Soline - Déclassement du domaine public

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le 06/02/2026
ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **DÉCIDER** le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section ZL n°52 sise La Rivière d'Asnières à Sainte Soline ;
- **DÉCIDER** l'incorporation de ces parcelles dans le domaine privé de la Communauté de Communes Mellois en Poitou ;
- **AUTORISER** le président à signer tout document afférent à cette affaire.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



FINANCES

Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Attributions de compensation (AC) provisoires 2026

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

S²LO

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE

COMMUNES	AC FONCT DEF 2025	AC INV DEF 2025	PACTE (1)	AC PROV FONCT 2026	
AIGONDIGNE	462 892 €	- €	5 807 €	468 699 €	- €
ALLOINAY	279 860 €	- €	763 €	280 623 €	- €
ASNIERES EN POITOU	2 134 €	- €	75 €	2 209 €	- €
AUBIGNE	11 668 €	- €	41 €	11 709 €	- €
BEAUSSAIS - VITRE	74 643 €	- €	- €	74 643 €	- €
BRIEUIL SUR CHIZE	16 037 €	- €	72 €	16 109 €	- €
BRIOUX SUR BOUTONNE	62 650 €	- €	2 030 €	64 680 €	- €
CELLES SUR BELLE	494 323 €	- €	9 802 €	504 125 €	- €
CHEF BOUTONNE	471 616 €	40 276 €	2 223 €	473 839 €	40 276 €
CHENAY	42 678 €	- €	- €	42 678 €	- €
CHERIGNE	- 2 228 €	- €	44 €	- 2 184 €	- €
CHEY	39 338 €	- €	- 632 €	38 706 €	- €
CHIZE	124 143 €	- €	795 €	124 938 €	- €
CLUSSAIS LA POMMERAIE	59 329 €	- €	243 €	59 572 €	- €
COUTURE D'ARGENSON	37 684 €	- €	127 €	37 811 €	- €
ENSGNE	- 3 580 €	- €	124 €	- 3 456 €	- €
EXOUDUN	31 410 €	- €	- 709 €	30 701 €	- €
FONTENILLE ST MARTIN	65 951 €	- €	234 €	66 185 €	- €
FONTIVILLE	70 087 €	- €	- 891 €	69 196 €	- €
FRESSINES	152 455 €	- €	1 345 €	153 800 €	- €
JUILLE	- 8 281 €	- €	24 €	- 8 257 €	- €
LA CHAPELLE POUILLoux	15 549 €	- €	46 €	15 595 €	- €

6. Attributions de compensation (AC) provisoires 2026

LA MOTHE SAINT-HERAY	240 483 €	- €	- 2 822 €	237 661 €	- €
LE VERT	12 102 €	- €	58 €	12 160 €	- €
LES FOSSES	33 306 €	- €	198 €	33 504 €	- €
LEZAY	286 108 €	- €	- 3 911 €	282 197 €	- €
LIMALONGES	57 065 €	- €	291 €	57 356 €	- €
LORIGNE	29 127 €	- €	97 €	29 224 €	- €
LOUBIGNE	9 256 €	- €	28 €	9 284 €	- €
LOUBILLE	43 084 €	- €	138 €	43 222 €	- €
LUCHE SUR BRIOUX	12 192 €	- €	101 €	12 293 €	- €
LUSSERAY	2 513 €	- €	77 €	2 590 €	- €
MAIRE LEVESCAULT	38 507 €	- €	163 €	38 670 €	- €
MAISONNAY	60 554 €	- €	- 239 €	60 315 €	- €
MARCILLE	60 250 €	- €	- 774 €	59 476 €	- €
MELLE	1 579 764 €	- €	- 14 338 €	1 565 426 €	- €
MELLERAN	61 726 €	- €	221 €	61 947 €	- €
MESSE	16 389 €	- €	- €	16 389 €	- €
PAIZAY-LE-CHAPT	- 22 448 €	- €	124 €	- 22 324 €	- €
PERIGNE	76 221 €	- €	676 €	76 897 €	- €
PRAILLES - LA COUARDE	87 424 €	- €	169 €	87 593 €	- €
ROM	73 927 €	- €	- 1 197 €	72 730 €	- €
SAINT COUTANT	18 754 €	- €	- 294 €	18 460 €	- €
SAINTE SOLINE	33 895 €	- €	- 450 €	33 445 €	- €
SAINT ROMANS LES MELLE	66 287 €	- €	- 828 €	65 459 €	- €
SAINT VINCENT LA CHATRE	53 394 €	- €	- €	53 394 €	- €
SAUZE-ENTRE-BOIS	363 901 €	- €	1 780 €	365 681 €	- €

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



6. Attributions de compensation (AC) provisoires 2026

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



SECONDIGNE SUR BELLE	111 932 €	- €	576 €	112 508 €	- €
SELIGNE	9 373 €	- €	45 €	9 418 €	- €
SEPVRET	44 814 €	- €	- €	44 814 €	- €
VALDELAUME	71 381 €	- €	219 €	71 600 €	- €
VANCAIS	14 153 €	- €	247 €	13 906 €	- €
VANZAY	15 958 €	- €	- €	15 958 €	- €
VERNOUX SUR BOUTONNE	14 770 €	- €	80 €	14 850 €	- €
VILLEFOLLET	- 14 543 €	- €	82 €	- 14 461 €	- €
VILLEMMAIN	10 222 €	- €	33 €	10 255 €	- €
VILLIERS EN BOIS	25 976 €	- €	115 €	26 091 €	- €
VILLIERS SUR CHIZE	11 987 €	- €	61 €	12 048 €	- €
TOTAL	6 110 165 €	40 276 €	1 795 €	6 111 960 €	40 276 €

6. Attributions de compensation (AC) provisoires 2026

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **ARRÊTER** les montants des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou au titre de l'année 2026 ainsi que leurs modalités de reversement aux communes tels que présentés ;
- **AUTORISER** le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

Intervention de Madame Sylvie COUSIN

7. Modification du tableau des emplois non permanents du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



Fondement du recrutement	Nombre de contrats	Durée du contrat
Accroissement temporaire d'activité (ATA) (Article L.332-23 1° du code général de la fonction publique)	170	Contrats de durée variable établis entre le 1 ^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026
Accroissement saisonnier d'activité (Article L.332-23 2° du code général de la fonction publique)	20	Contrats de durée variable établis entre le 1 ^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026
Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) (Article L.432-1 à L.432-6 et D.432-1 à D.432-9 du code de l'action sociale et des familles)	100	Contrats de durée variable établis entre le 1 ^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026

7. Modification du tableau des emplois non permanents du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le 06/02/2026
ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les contrats sur des emplois non permanents, mis en place sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour faire temporairement face à des besoins d'une durée déterminée et renouvelés par décision expresse suite :
 - À un accroissement temporaire d'activité, selon les conditions fixées à l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique,
 - À un accroissement temporaire saisonnier, selon les conditions fixées à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique,
 - À un contrat d'engagement éducatif, selon les conditions fixées à l'article L.432-1 à L.432-6 et D.432-1 à D.432-9 du code de l'action sociale et des familles.

8. Modification du tableau des emplois permanents de droit privé (SPIC) l'eau

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le 06/02/2026
ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE

Contexte :

Démission d'un agent occupant les fonctions de technicien en assainissement collectif

Propositions :

Direction du cycle de l'eau/Technicien en assainissement collectif

- Création : technicien d'exploitation groupe 3 selon la convention collective (IDCC 2147)
- Suppression du grade à prévoir au prochain CST.

8. Modification du tableau des emplois permanents de droit privé cycle de l'eau

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le 06/02/2026
ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la création d'un emploi permanent de droit privé de technicien assainissement collectif, à pourvoir en contrat à durée indéterminée au sein de la direction du cycle de l'eau, selon les modalités visées ; les crédits étant prévus au budget annexe assainissement collectif de l'exercice.

9. Modification du tableau des emplois permanents

Synthèse des évolutions de postes et des grades

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



➤ Création de poste à la suite de recrutement :

Direction des affaires juridiques

Chargé de mission commande de publique :

- Création : Attaché – Catégorie A
⇒ Dans l'attente du départ en retraite de l'agent actuellement en poste. Poste à supprimer au 01/04/2026.

➤ Création de poste à la suite d'une promotion interne :

Direction de l'éducation

Responsable de cuisine

- Création : Agent de maitrise – Catégorie C
- Suppression : Adjoint technique principal de 2eme classe – Catégorie C

9. Modification du tableau des emplois permanents

Synthèse des évolutions de postes et des grades

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



➤ Création de poste à la suite du départ d'un agent public :

Direction du cycle de l'eau

Technicien en assainissement collectif

- Création : technicien d'exploitation groupe 3 selon la convention collective (IDCC 2147)
- Suppression du grade à prévoir au prochain CST.

➤ Modification de poste par suite de recrutement :

Direction Générale Adjointe attractivité et stratégie territoriale

Chargé de mission commercialisation du foncier économique

- Création : Attaché- Catégorie A
- Suppression : Ingénieur principal – Catégorie A

9. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 18/12/2025	Création de poste	Suppression de poste	le Conseil communautaire du 15/01/2026
	Filière administrative	87	116	2	0	118
Cat A	Administrateur	1	1			1
	Attaché hors classe	0	2			2
	Directeur territorial	1	1			1
	Attaché principal	2	4			4
	Attaché territorial	13	21	2		23
Cat B	Rédacteur principal 1ère cl	3	3			3
	Rédacteur principal 2ème cl	5	6			6
	Rédacteur territorial	5	14			14
Cat C	Adjoint administratif principal 1ère cl	7	13			13
	Adjoint administratif principal 2ème cl	23	21			21
	Adjoint administratif	27	30			30
	Filière animation	68	85	0	0	85
Cat B	Animateur principal 1ère cl	2	1			1
	Animateur principal 2ème cl	0	1			1
	Animateur territorial	3	12			12
Cat C	Adjoint d'animation principal 1ère cl	1	6			6
	Adjoint d'animation principal 2ème cl	9	12			12
	Adjoint d'animation	53	53			53
	Filière culturelle	2	5	0	0	5
Cat A	Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1			1
Cat B	Assistant de conservation du patrimoine	0	3			3
Cat C	Adjoint Territorial du Patrimoine principal 2ème cl	1	1			1

9. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 18/12/2025	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 15/01/2026
	Filière sociale	42	44	0	0	44
Cat A	EJE classe exceptionnelle	0	1			1
	Educateur de jeunes enfants	5	9			9
Cat C	ATSEM principal 1ère cl	22	26			26
	ATSEM principal 2ème cl	9	3			3
	Agent social principal 1ère cl	1	4			4
	Agent social principal 2ème cl	4	2			2
	Agent social	1	0			0
	Filière médico-sociale	2	8	0	0	8
	Puéricultrice hors classe	0	0			0
Cat A	Puéricultrice classe supérieur	0	0			0
	Puéricultrice classe normale	0	0			0
Cat B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	2			2
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	6			6
	Filière sportive	2	2	0	0	2
Cat B	Educateur des APS principal 1ère cl	1	0			0
	Educateur des APS principal 2ème cl	0	2			2
	Educateur des APS	1	0			0

9. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 18/12/2025	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 15/01/2026
	Filière technique	214	237	1	2	236
Cat A	Ingénieur en chef	0	1			1
	Ingénieur principal	1	3		1	2
	Ingénieur territorial	6	8			8
Cat B	Technicien principal 1ère cl	2	5			5
	Technicien principal 2ème cl	2	1			1
	Technicien territorial	1	5			5
Cat C	Agent de maîtrise principal	3	6			6
	Agent de maîtrise	6	11	1		12
	Adjoint technique principal 1ère cl	28	54			54
	Adjoint technique principal 2ème cl	55	49		1	48
	Adjoint technique	110	95			95
	Total emplois permanents	417	497	3	2	498
	Autres postes		0			0
	Emplois de droit privé	4	13			13
	Emplois fonctionnels	3	4			4
	Contrats de projets	5	12			12
	Emploi de collaborateur de cabinet	0	1			1

9. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet, conformément au présent tableau.

QUESTIONS DIVERSES

Information sur le remaniement de la collecte des encombrants

Organisation initiale

Bilan

- Après 3 ans de baisse d'utilisation du service, 2 années stagnantes → **320** utilisateurs
- Ne correspond plus aux objectifs initiaux
- De 2020 à 2024 : de 300 à 400 m³ collectés
- Entre 11 et 15 % de tout-venant
- 0 objet réemployable

Constat

- Usagers ne respectant les règles sur le type d'objet et la quantité déclarée -> problème de collecte
- **3 agents** à prévoir pendant **5 semaines**
 - renfort en contractuels nécessaire
 - moyens humains non optimisés
- Coût 2024 : 83 240 € soit **1 892€/tonne** (dont 64 000 € pour la collecte)

2 collectes p
1 semaine p
5 secteurs
Ouverture des inscriptions en S-2 et S-1

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



Réunion politique des déchets janvier 2025

Remaniement 2026



Une collecte par an

- En mars
- Inscriptions possibles pendant 11 mois



Conditions d'accès au service et procédure de la demande

Inscription considérée comme validée quand document complété et signé :

Formulaire comprenant les conditions et l'objet de la demande de collecte



Documents à retirer :

- Par mail
- Sur internet
- Formulaire en ligne
- Sur les sites de la CC

€ Économie potentielle attendue : 20 000 €

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



Moyens humains en interne

S1 organisation collecte

De S2 à S4 collectes

-> Activités annexes si peu d'inscrits

Respect des conditions

-> Retrait selon la demande

Agenda des réunions

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



- **Jeudi 29 janvier 2026 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne aux Arcades à Melle**
- **Lundi 2 février 2026 à 18h – Réunion sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2026 – Salle des fêtes à Paizay-le-Tort**
- **Jeudi 05 février 2026 – Conseil communautaire – Salle de la Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne**

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_01-DE



Merci pour votre attention

*2 place de Strasbourg
79500 MELLE*

T 05 49 290 290

accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

